



AVIS

Projet de l'Alliance Emploi- Environnement - Troisième axe : Ressources et Déchets

1^{er} juillet 2013

Demandeur	Ministre Evelyne Huytebroeck
Demande reçue le	20 juin 2013
Demande traitée par	Commission conjointe Economie-Emploi-Fiscalités-Finances et Environnement
Demande traitée le	21 juin 2013
Avis rendu par le Conseil d'Administration le	1 ^{er} juillet 2013
Avis à avaliser par l'Assemblée plénière du	19 septembre 2013

Préambule

L'Alliance Emploi-Environnement constitue un des domaines prioritaires identifiés dans le Pacte de croissance urbaine durable (New Deal) dont l'un des objectifs est de permettre à la Région de Bruxelles-Capitale de répondre adéquatement aux défis de l'emploi, de la formation et de l'enseignement ainsi qu'aux défis environnementaux.

En exécution de son accord de législature, le Gouvernement bruxellois a prévu d'utiliser l'Alliance Emploi-Environnement afin de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux autour de quelques domaines répondant à des enjeux importants sur le plan environnemental et susceptibles d'apporter une amélioration durable de l'emploi dans la Région.

Le 16 décembre 2010, le Conseil a rendu son avis sur le projet d'Accord et ses 44 fiches actions du premier axe : « construction durable ». Il a ensuite, le 18 octobre 2012, rendu un avis sur le projet relatif au deuxième axe : « eau ».

La méthodologie de cet axe a été approuvée le 14 juillet 2011. Elle a été présentée au Conseil, le 14 novembre 2011, par le Ministre-Président, la Ministre de l'Environnement, de la politique de l'Eau, le Ministre de l'Économie et de l'Emploi et le secrétaire d'Etat en charge de la collecte et du traitement des déchets et de la Propreté Publique.

Avis

1. Considérations générales

Le Conseil se réjouit de ce troisième axe « ressources et déchets» qui constitue un secteur important en termes d'emploi pour la Région de Bruxelles-Capitale et de ce que les travaux de l'Alliance Emploi-Environnement se poursuivent.

Comme évoqué dans les axes « construction durable » et « eau », **le Conseil** relève la nécessité qu'une évaluation des effets des actions mises en œuvre soit réalisée, tant au regard des objectifs poursuivis en termes de création nette d'emplois, en particulier pour les Bruxelloises et les Bruxellois, qu'en termes de structuration du secteur, et au regard des aspects environnementaux et sociaux.

Le Conseil souligne positivement que ce troisième axe s'inscrit en cohérence et en continuité avec le premier axe « construction durable » et le deuxième axe « eau ». Il relève également que cet axe s'inscrit dans une politique globale de gestion des ressources et déchets. A cet égard, il pointe notamment, l'établissement, par Bruxelles Environnement et Bruxelles Propreté, d'un Plan prévention et gestion des déchets visant l'amélioration de la gestion des déchets dans la Région.

Le Conseil relève l'importance de l'attention portée par Gouvernement à la problématique des marchés publics qui se traduit dans les fiches-actions. Dans le cadre du PCUD/New Deal, il a indiqué qu'il estimait indispensable de privilégier l'attribution des marchés aux offres les « mieux-disantes », notamment en termes de respect des conditions de travail et de critères environnementaux. Il insiste sur la nécessité de sensibiliser et former les personnes chargées de passer les marchés publics.

2. Considérations particulières

2.1 Titre 1 : Règles et modes de fonctionnement de l'axe « Ressources et Déchets » de l'Alliance Emploi-Environnement

2.1.1 Article 1^{er} : Les principes de la démarche

Le Conseil salue le fait que sa demande ait été entendue et que la consultation préalable (devant permettre d'identifier les partenaires et les acteurs sectoriels concernés qu'il y a lieu de consulter) ait été élargie à tous les interlocuteurs sociaux interprofessionnels.

2.2 Titre 5 : Engagement des parties prenantes - Annexe : Fiches actions

Le Conseil constate que les fiches actions ont déjà largement fait l'objet de concertation.

Le Conseil accueille avec intérêt d'être associé à la démarche de la fiche action 2 « *explorer la création d'une Commission des déchets* ».

*
* *